

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 18 mars 2021 à 19 heures 00 par visioconférence**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 mars 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 47**

**Sont présents : 34 membres (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

**a) 26 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Patrick BUHL - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Philippe DESAINTEQUENTIN - Robert ENGEL - Jean-Luc FRECHARD - Nadège HORNBECK - Serge JANUS (*pouvoir de Marie-Odile UHLERICH*) - Martin KLIPFEL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH - Mathieu LAUFENBURGER - Christian MEMHELD - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERS-DOERFFER - Claude SCHALLER - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Philippe WOTLING

**b) 8 délégués suppléants avec droit de vote**

Bertrand GAUDIN - Vincent GRISS - Christian HAESSLER - Monique HOULNÉ - Alexandre KRAUTH - Olivier MORIS - Fabienne OBERLÉ - Clément ROHMER

**Sont absents excusés (15) : (1 a donné pouvoir à 1 membre présent)**

Luc ADONETH - Hélène BACHMANN - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Emmanuel ESCHRICH - Catherine GREIGERT - Sylvie HIRTZ - Alex JEHL - Pascal JEHL - Régine ORSATI - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH (*pouvoir donné à Serge JANUS*)

**Sont absents (6) :**

Yves DUSSOURD - Sébastien FOISSIER - Denise KEMPF - Philippe SCHEIBLING - Jean-Michel VOEGELI - Michel WIRA

**Assistent également à la séance :**

Le président du conseil de développement territorial du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Claude ROLLIN

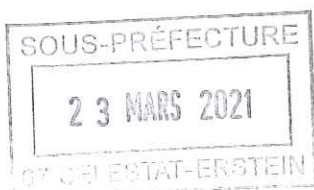
Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 19 heures - visioconférence

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion en visioconférence. Il procède à l'appel nominatif de chacun des 33 délégués présents avec lui (25 titulaires et 8 suppléants).

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte dix-neuf points, dont dix-huit ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Règlement intérieur du comité syndical
3. Renouvellement du conseil de développement territorial
4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2020
5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2020 et affectation des résultats
6. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021
7. Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)
8. Mobilité : Édition 2021 du défi « *J'y vais !* »
9. Environnement : subvention « *appel d'Air* » aux associations ADEAP et Trajets
10. Habitat et aménagement du territoire : convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
11. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)
12. Désignation des représentants du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Établissement public foncier d'ALSACE (EPFA)
13. Désignation du représentant du PETR au sein de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) GIESSEN-LIEPVRETTE
14. Désignation du représentant du PETR au conseil d'administration du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) - Maison de la nature du RIED et de L'ALSACE CENTRALE
15. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Association « *Initiatives Alsace centrale* »
16. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Association « *Trion Climate* »
17. Désignation du représentant du PETR au sein de l'assemblée générale de l'Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)
18. Désignation de la représentante du PETR au sein de l'assemblée générale de la Fédération des SCoT
19. Désignation du représentant du PETR au Comité national d'action sociale (CNAS)



Le Président  
du PETR  
Patrick BARBIER

Le Secrétaire  
de séance  
Bernard SCHMITT

Séance du jeudi 18 mars 2021 à 19 heures - visioconférence

**Délibération n° 2021-II-12 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU PETR  
AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EPFA)**

Créés par la loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991, les établissements publics fonciers (EPF) sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui mènent des procédures permettant l'acquisition et la gestion du foncier nécessaire à la réalisation de projets d'intérêt public. Les EPFL sont compétents pour réaliser des acquisitions immobilières et foncières en vue de la constitution de réserves pour la réalisation d'un projet d'intérêt public. Ils peuvent également mener des opérations de proto-aménagement. Depuis la loi ALUR, ils doivent aussi mettre en place des stratégies foncières en tenant compte des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) existants. Les EPFL agissent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI).

Créé fin 2007 à l'initiative du département du BAS-RHIN, l'EPFL a progressivement accru son attractivité. À ce jour, il couvre plus de la moitié des communes bas-rhinoises, ce qui représente plus de 330.000 habitants et s'étend désormais aux communes et EPCI du HAUT-RHIN jusqu'alors dépourvu d'un EPF. En ouvrant ainsi ses statuts, l'EPF d'ALSACE a offert son expertise foncière aux collectivités volontaires de tout le territoire alsacien. La complexité des procédures d'acquisition et la raréfaction des espaces disponibles (voire souvent la rétention foncière) ont poussé les collectivités alsaciennes à se doter d'un outil mutualisé et spécialisé en matière foncière.

À l'instar des chambres consulaires, de la caisse des dépôts, de la SAFER, de l'ADEUS, des organismes intervenants en faveur du logement aidé, les établissements publics de SCoT sont des « *partenaires associés* » à l'établissement public foncier d'ALSACE. Dès 2007, le comité syndical avait décidé l'adhésion du syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région à l'établissement public foncier local du BAS-RHIN en tant que partenaire associé. Lors de sa transformation en PETR, cette adhésion s'est poursuivie.

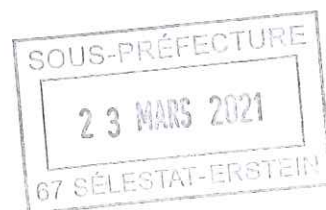
**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du président,*

À l'unanimité,

**Désigne Patrick BARBIER et Martin KLIPFEL en qualité de délégués -respectivement titulaire et suppléant- du PETR au sein de l'assemblée générale de l'établissement public foncier d'ALSACE.**



Affiché au siège du syndicat mixte le **22 mars 2021**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **22 mars 2021**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président

  
Patrick BARBIER

